

ANNEXE

**Liste des paragraphes et parties de l'Ordonnance de clôture qui feront l'objet du premier procès dans le cadre du dossier n° 002¹,
modifiée suite à la décision de la Chambre de première instance relative à l'aptitude de Ieng Thirith à être jugée (Doc n°E138)**

1. Exposé des faits

- (i) Contexte historique (paragraphes 18-32)
- (ii) Structures administratives
 - (a) *Parti communiste du Kampuchéa* (33-36)
 - (b) *Comité central* (37-40)
 - (c) *Comité permanent* (41-47)
 - (d) *Bureau « 870 »* (48-63)
- (iii) Structures administratives (Centre) (64-71)
- (iv) Le système de communication (72-112)
- (v) Structure militaire
 - (a) *La création de l'armée révolutionnaire du Kampuchéa* (113-115)
 - (b) *Le rôle de l'ARK* (116-118)
 - (c) *Les organes militaires du Centre du PCK* (119-149) (note: les paragraphes 146-149 comportent des allégations de nature générale concernant le rôle de l'ARK dans les purges)
- (vi) Caractérisation factuelle de l'entreprise criminelle commune (156-159)
- (vii) Les politiques telles que mises en œuvre (160-165) (l'examen sera limité au déplacement de la population, phases 1 et 2)

2. Caractérisation factuelle des crimes

Déplacements de population, phase 1:

- (i) (221-241)
- (ii) Raisons invoquées pour le déplacement des populations (242-249)
- (iii) Planification (250-260)

Déplacements de population, phase 2:

- (i) (262-275)
- (ii) Raisons invoquées pour le déplacement des populations (276-278)
- (iii) Planification (279-281)

3. Rôles des Accusés

- (a) NUON Chea
 - Contexte (862-868)
 - Rôles et fonctions (869-872)
 - Rôle dans l'appareil de sécurité du PCK (873-879)
 - Propagande (880-887)

¹ Dossier n° 1/002 (abréviation).

Premier Ministre par intérim (888)
 Président de l'Assemblée des représentants du peuple et président du Comité permanent de l'Assemblée des représentants du peuple (889-890)
 Autres rôles (891-892)
 Association avec d'autres hauts dirigeants du PCK (893-894)
 Participation au projet commun (l'examen sera limité au déplacement de la population, phases 1 et 2) (895-901)

(b) IENG Sary

Contexte (994-1000)
 Rôles et fonctions (1001-1004)
 Vice-Premier Ministre (1005-1014)
 Autres rôles (1015)
 Association avec d'autres hauts dirigeants du PCK (1016-1017)
 Participation au projet commun (l'examen sera limité au déplacement de la population, phases 1 et 2) (1018-1024)

(c) KHIEU Samphan

Contexte (1126-1130)
 Membre du Comité central et participation aux travaux du Comité permanent (1131-1134)
 Président du Présidium de l'État (1135-1138)
 Président/cadre de premier plan du Bureau 870 (1139-1141)
 Responsable du commerce, de la comptabilité et des listes et des prix (1142-1144)
 Autres rôles (1145-1150)
 Association avec d'autres hauts dirigeants du PCK (1151-1152)
 Participation au projet commun (l'examen sera limité au déplacement de la population, phases 1 et 2) (1153-1162)

4. Qualification juridique*Crimes contre l'humanité* (1350-1372)

Infractions sous-jacentes constitutives de crimes contre l'humanité:

- (i) Meurtre (1373, 1377, 1379-80 (l'examen sera limité au déplacement de la population, phase 1))
- (ii) Extermination (1387-1389 (l'examen sera limité au déplacement de la population, phases 1 et 2))
- (iii) Persécution pour motifs politiques (1415-1418, 1423-1425 (l'examen sera limité au déplacement de la population, phases 1 et 2))
- (iv) Autres actes inhumains (1434-1436, 1439-1440, 1448-1469 (à l'exclusion du mariage forcé)) (l'examen sera limité au déplacement de la population, phases 1 et 2))
- (v) Atteintes à la dignité humaine (1434-1436, 1439-1440 (l'examen sera limité au déplacement de la population, phases 1 et 2))

- (vi) Transferts forcés (1448-1469 l'examen sera limité au déplacement de la population, phases 1 et 2))
- (vii) Disparitions forcées (1470-1478 (l'examen sera limité au déplacement de la population, phase 2))²

5. Formes de responsabilité

(a) Entreprise criminelle commune

1521-1525 (1525 (ii) et (iii) non compris), Violations graves (iv) et (v)),
1526
1528-1530

(b) Membres de l'entreprise criminelle commune

1529-1531
NUON Chea (1532-1533)
IENG Sary (1534-1535)
KHIEU Samphan (1536-1537)
IENG Thirith (1538-1539)

(c) Formes d'entreprise criminelle commune

1540-1542

(d) Autres formes de responsabilité pénale

- (i) Planification (1544-1545 (l'examen sera limité aux infractions sous-jacentes pertinentes))
- (ii) Incitation à commettre un crime (1547-1548 (l'examen sera limité aux infractions sous-jacentes pertinentes))
- (iii) Aide et assistance (1550-1551 (l'examen sera limité aux infractions sous-jacentes pertinentes))
- (iv) Fait d'ordonner (1553-1554)
- (v) Responsabilité du supérieur hiérarchique (1557-1559 (l'examen sera limité aux infractions sous-jacentes pertinentes), 1560)

6. Renseignements de personnalité

NUON Chea (1577-1584)
IENG Sary (1585-1597)
KHIEU Samphan (1598-1604)

² À l'exclusion des crimes suivants : extermination (excepté comme prévu ci-dessus), réduction en esclavage, déportation, emprisonnement, torture, persécution pour motifs politiques, raciaux ou religieux, du viol/viol dans le contexte de mariages forcés et de disparitions forcées

7. **Dispositif**

1613 (l'examen sera limité aux infractions sous-jacentes pertinentes aux crimes contre l'humanité: (a), (b), (h) Persécution pour motifs politiques, (i) Autres actes inhumains sous forme de transferts forcés (1448-1469) et atteintes à la dignité humaine (1434-1436, 1439-1440).